

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 04-02 du 12 décembre 2019

AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE LA VILLE DE BLANC-MESNIL (2020-2021) ET SOUTIEN AU PLIE D'EST ENSEMBLE DANS LE CADRE DE L'ACCORD STRATÉGIQUE PLIE-DÉPARTEMENT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la délibération du conseil départemental n°04-02 du 4 juillet 2019 concernant l'appel à projets Plan départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) « Accompagnement vers l'entrepreneuriat » - sélection des opérateurs-subvention,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant au protocole d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la ville de Blanc-Mesnil, pour la période 2020-2021, dont projet ci-annexé ;

- APPROUVE l'avenant à la convention du 4 juillet 2019 conclue avec l'association Ensemble pour l'emploi pour la mise en œuvre du PLIE Ensemble Pour l'Emploi et plus particulièrement l'action « Accompagner les entreprises dans une démarche de responsabilité sociétale », dont projet ci-annexé ;



- ATTRIBUE une subvention de 30 000 euros à l'association Ensemble pour l'Emploi ;

- AUTORISE M le président du conseil départemental à signer lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

Mme Grosbois

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.